

COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON (ISERE)

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS N°2026/29

Association Wake on Lan

Le Maire de la commune de FONTANIL-CORNILLON,

Vu la demande formulée par l'association Wake on Lan, représentée par Monsieur Grégory NEGRO, président, en date du 20 Avril 2026,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

ARRETE :

Article 1. L'association Wake on Lan est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons :

Le vendredi 15 mai 2026, de 14h00 à 19h00

Le samedi 16 mai 2026, de 10h00 à 19h00

Le Dimanche 17 mai 2026, de 10h00 à 18h00

à l'espace Claretière 6 rue du cornillon à FONTANIL-CORNILLON à l'occasion du Rétro Game Alpes 2026.

Article 2. Copie de cette présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie de Voreppe et à la Police Municipale de la ville.

Article 3. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à FONTANIL-CORNILLON, le 21 Avril 2026.

Le Maire,

S. DUPONT-FERRIER

